

Le Livre parisien est-il condamné ?

De plus en plus fréquemment, des communiqués assassins mettant en cause notre section tombent sur nos téléscripteurs. Ceci nous pousse à nous interroger sur les motivations profondes des camarades auteurs de ces tracts. Pourquoi la Section CGT-PDP est-elle, depuis peu, la seule composante du Comité Intersyndical du Livre Parisien (CILP) à se faire lapider de la sorte ? Qu'est-ce qui nous a valu de devenir « le Juif errant » ou « la Marie-Madeleine » du syndicat du Livre ? Qu'est-ce qui peut bien amener des représentants syndicaux CGT ouvriers à nous conspuer à ce point, quand les qualificatifs obligeants ne leur manquent absolument pas lorsqu'ils évoquent d'autres organisations syndicales, ennemies d'hier, ou encore les syndicats de cadres et d'employés appartenant à leur coordination ?

Il faut croire que le Syndicat Général du Livre (SGL) n'a pas seulement changé de nom mais qu'il a malheureusement aussi changé d'âme ! Jadis, les secrétaires du SGL, en prenant connaissance du tract diffamatoire émanant de la section syndicale Force ouvrière du 16 octobre 2000, auraient immédiatement réagi en nous envoyant un communiqué de soutien et auraient étudié la possibilité de porter plainte contre FO pour diffamation. Jamais ils n'auraient accepté que FO accusât le « monopole syndical »... « de la CGT du Livre » d'être indirectement responsable du suicide d'un ouvrier du réassort de Lognes.

Aujourd'hui, les choses se sont passées un peu différemment. Les secrétaires du SGLCE ont, effectivement, immédiatement réagi à ce tract infamant, mais pour écrire un communiqué que je ne peux que vous transcrire dans sa totalité :

« Dans un communiqué de presse, le syndicat FO des NMPP dénonce les pressions dont un de ses adhérents aurait été victime de la part de responsables CGT de PDP, jusqu'à le conduire au suicide.

« Si ces faits étaient avérés, ils doivent être condamnés sans réserve comme inhumains et étrangers aux pratiques syndicales. Le SGLCE ne couvrira pas des actes inadmissibles. Il ne se laissera pas détourner de ses efforts unitaires pour rassembler les salariés des NMPP dans leur diversité pour s'opposer au plan de la Direction générale, en s'unissant autour des propositions alternatives, et assurer le succès de la table ronde sur la distribution afin de pérenniser l'entreprise et ses emplois.

« Pourquoi chercher à jeter l'opprobre sur la Section CGT-PDP, sinon pour tenter de la discréditer avant l'ouverture des négociations sur la distribution ? »

Ce communiqué du 17 octobre 2000 a été perçu par les syndiqués de PDP comme une trahison du SGLCE, et rajoute encore à l'incompréhension provoquée par la création d'une coordination « cadres-ouvriers-employés », puis d'une intersyndicale CGT-CGC-FO-CFTC-CFDT, dans une entreprise où nos statuts existent et perdurent uniquement grâce à la convention collective de travail des ouvriers des entreprises de presse de la région parisienne, convention collective signée exclusivement par la CGT.

Mais c'est encore l'attitude de nos camarades de la Section Messageries qui nous a le plus blessés. Ceux que nous avons toujours soutenus, avec qui nous avons lutté pendant des années, les mêmes qui nous assuraient dernièrement encore de leur soutien en dépit de nos différences syndicales, ont affiché ce communiqué dans leurs ateliers sans s'interroger sur les véritables motivations de ceux qui, tout en donnant des leçons sur les pratiques syndicales, se servent d'un drame humain pour salir les représentants syndicaux de PDP et, par extension, les syndiqués qui leur font confiance.

En 1995, nous avons pris la décision de quitter la Section Messageries parce que nous étions en désaccord complet avec sa politique que nous trouvions suicidaire, parce qu'elle consistait purement et simplement à refuser toutes les propositions de la Direction des NMPP sans jamais proposer aucune solution alternative ! Nous étions, à cette époque, déjà conscients de la nécessité de développer un syndicalisme adulte qui serait, par ses propositions constructives, à même de faire de l'organisation syndicale un partenaire incontournable dans la mise en place des décisions clés concernant l'avenir de l'entreprise. Le bureau de la Section Messageries était, lui, foncièrement opposé à l'élaboration d'un projet CGT pour les NMPP et préférait, à l'époque, poursuivre sa politique de refus systématique.

Aujourd'hui, les choses n'ont pas changé et nous sommes à la fois désolés de constater les résultats catastrophiques de cette attitude archaïque, et satisfaits d'avoir choisi la bonne décision.

Si notre section avait eu une marge de manœuvre suffisante pour suivre sa politique au sein du CILP tout en continuant à travailler avec la Section Messageries, jamais elle n'aurait éprouvé le besoin de se mettre en marge de cette structure. Depuis maintenant cinq ans, nous demandons notre reconnaissance officielle en tant que section à part entière à la FILPAC-CGT et, inlassablement, notre fédération nous envoie la même réponse : la section PDP étant structurellement une composante de la Section Messageries, elle ne peut pas être reconnue comme section syndicale. Pourtant, depuis cinq ans, nous versons nos cotisations directement au SGLCE, sans acquitter la part qui devrait revenir, structurellement, à la Section Messageries... Cinq ans, également, que nous participons activement aux travaux du CILP, notamment pour l'élaboration de l'accord de branche relatif à la réduction du temps de travail, accord dont nous sommes signataires... Cinq ans, enfin, que, dans les faits, notre section est perçue par ses interlocuteurs comme la section CGT-PDP, section incontournable du CILP... Ni la Direction Générale des NMPP, ni le Syndicat de la Presse Parisienne (SPP), ni le Syndicat de la Presse Magazine d'Information (SPMI), ni le Conseil Supérieur des Messageries (CSM), ni les Ministres successives de la Communication, Mesdames Trautmann et Tasca, ne mettent en cause la représentativité et la légitimité de notre section lors des rencontres ou des négociations que nous avons régulièrement ensemble.